



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Le Président

Réf. D17-003617



Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président
Chambre Régionale des Comptes
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du marché au Filé
62012 – ARRAS cedex

Lille, le 11 AVR. 2017

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le rapport d'observations définitives sur la gestion du stade Pierre Mauroy. Conformément à votre invitation, vous trouverez ci-après mes remarques.

La Chambre considère que la Métropole Européenne de Lille (MEL) a géré le projet de grand stade avec rigueur. Je ne peux que me réjouir de ce satisfecit qui reconnaît le suivi attentif des élus métropolitains et le travail des services de la Métropole. Vous évoquez des retards de livraison limités. Le stade a en effet été livré avec un retard de 4 mois seulement. Si la MEL a pu faire état de 200 réserves, celles-ci ont pratiquement toutes été levées à ce jour, à deux exceptions près.

Vous faites état d'un surcoût important de construction pour Eiffage par rapport au coût contractualisé. Ce surcoût est dû pour l'essentiel au caractère innovant du stade qui combine une enceinte multi-sports de 50 000 places avec une salle de spectacle de 25 000 places. C'est précisément en raison de ce caractère novateur et de multifonctionnalité que la MEL (LMCU alors) a fait appel à la procédure de partenariat public privé (PPP) qui permet, non seulement aux candidats d'apporter les solutions les plus adaptées, mais fait porter sur le partenaire privé le risque de maîtrise d'ouvrage et donc la responsabilité de sa bonne construction dans l'enveloppe financière fixée.

Je note que nous avons la même lecture de ce type de contrat et de ses conséquences, notamment que « *l'intérêt principal de ce type de contrat pour la collectivité publique est d'opérer un transfert du risque de surcoût de construction associé à la maîtrise d'ouvrage vers la personne privée* ». Je partage alors votre conclusion sur ce sujet : dès lors que la MEL avait clairement défini les objectifs opérationnels assignés à la construction, les surcoûts d'exécution des travaux ne peuvent qu'être liés à des erreurs d'évaluation commises par le constructeur ou à son défaut de maîtrise du chantier.



Nous pouvons donc en conclure que la procédure de PPP et la rigueur avec laquelle la MEL fait appliquer le contrat, ont été très protecteurs des finances publiques et par là-même, des impôts des métropolitains.

Vous remarquez que cette rigueur s'applique aussi dans l'exécution du contrat avec des objectifs de performances libellés de façon concrète et vérifiable, et évalués par les services compétents. Je rejoins votre remarque sur le déficit d'information de la part d'Elisa sur ses charges de gestion courante. Cette observation est faite chaque année par le service contrôle de gestion de la MEL, et nous exigeons des éléments complémentaires. Vous estimez ainsi que la MEL effectue « *un contrôle strict et approfondi des montants de redevance qui lui ont été facturés* », ce que je ne peux que partager.

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre calcul du coût du stade qui habituellement n'apparaît pas aussi clairement, du fait des règles de comptabilité publique. La charge nette du stade pour la MEL est comptablement de 7,5M€/ an selon vos calculs. Mais comme vous l'indiquez, cette charge couvre l'acquisition d'un bien qui a une valeur. Vous estimez alors le vrai « reste à charge », hors acquisition, à 5M€/ an.

Je note par ailleurs que le loyer du LOSC (4,7M€) est selon vous conforme à la future réglementation européenne ou nationale sur le loyer des clubs résidents.

Bien que l'avenir d'Elisa puisse constituer une préoccupation qui fait l'objet d'une vigilance particulière de la part des services de la MEL en raison des déficits accumulés depuis l'ouverture du stade, il est rassurant de constater que vous parvenez aux mêmes conclusions que la MEL, à savoir que le Grand stade reste financièrement soutenable pour l'établissement et que les montants en jeu ne paraissent pas de nature à pouvoir déstabiliser nos équilibres financiers.

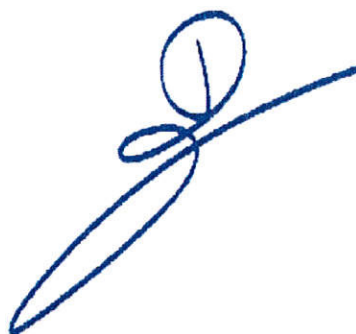
Parmi vos autres remarques, je note que la part variable de la redevance du LOSC doit être revue dans le sens d'un élargissement de l'assiette de la formule d'intéressement.

Vous pointez la faiblesse jusqu'à présent de la programmation hors LOSC (spectacles, concerts, autres sports), c'est aussi l'une de mes préoccupations. L'amélioration récente de cette programmation doit beaucoup à l'action de la MEL. De son côté, Elisa doit progresser sur ce point.

Enfin, vous soulignez l'effet d'aubaine pour la commune d'implantation de l'accord de « partage de fiscalité » suite à la suppression de la taxe sur les spectacles. Une nouvelle proposition de partage a été faite à la ville, sans avoir abouti à ce jour.

Voici les réflexions dont je tenais à vous faire part.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'D' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Damien CASTELAIN